

COMMUNIQUE DU CONSEIL DES MINISTRES
DU MERCREDI 06 JANVIER 2010

Le Conseil des Ministres s'est réuni en session ordinaire, le mercredi 06 janvier 2010 dans sa salle de délibérations au Palais de Koulouba sous la Présidence de son Excellence Monsieur Amadou Toumani TOURE, Président de la République.

Après examen des points inscrits à l'ordre du jour, le Conseil a :

- adopté des projets de textes,
- entendu diverses communications et
- procédé à des nominations.

AU CHAPITRE DES MESURES REGLEMENTAIRES :

AU TITRE DU MINISTERE DE LA PROMOTION DE LA FEMME, DE L'ENFANT ET DE LA FAMILLE :

Le Conseil des Ministres a adopté des projets de décrets relatifs à la création et aux cadres organiques de :

1. La Maison de la Femme et de l'Enfant :

La Maison de la Femme et de l'Enfant est une infrastructure socio-éducative créée, en milieu urbain et constitue un cadre d'échange d'expériences, de formation et d'information des femmes.

Elle est chargée de promouvoir et soutenir les initiatives au bénéfice des femmes, de renforcer leurs capacités et d'organiser les activités d'éveil et de loisirs en faveur des enfants.

Elle sera implantée dans chacune des capitales régionales et dans le District de Bamako et est rattachée à la Direction Régionale de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille.

2. Le Centre d'Autopromotion des Femmes :

Le Centre d'Autopromotion des Femmes est un centre communautaire de référence en milieu rural chargé de former, informer et appuyer les communautés villageoises pour assurer une plus grande implication des femmes dans le développement.

Il vise également à assurer par différentes activités l'épanouissement des enfants.

Il est prévu la création de 23 Centres d'Autopromotion des Femmes répartis sur l'ensemble du territoire national et rattachés aux Services locaux de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille.

AU TITRE DU MINISTERE DU TRAVAIL, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME DE L'ETAT :

Le Conseil des Ministres a adopté un projet de décret portant modification du Décret n° 09-136/P-RM du 27 mars 2009 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement des Directions des Ressources Humaines et des projets de décrets déterminant leurs cadres organiques ;

Pour améliorer la gestion des ressources humaines et financières de l'Etat, le Gouvernement a créé en mars 2009 une Direction des Ressources Humaines pouvant être située auprès d'un département ministériel ou d'un groupe de départements ministériels.

Cependant le décret du 27 mars 2009 n'a pas précisé les modalités de regroupement des départements ministériels.

Les modifications envisagées consacrent la mise en place de dix (10) Directions des Ressources Humaines regroupant les départements ministériels sur la base d'une répartition par secteur.

Les structures seront dotées en moyens humains adéquats leur permettant d'accomplir leurs missions.

La réforme ainsi entreprise contribuera à limiter la prolifération des structures administratives, à réduire les dépenses inhérentes à leur fonctionnement et à rationaliser la gestion des ressources humaines.

AU CHAPITRE DES MESURES INDIVIDUELLES :

Le Conseil des Ministres a, au titre du Ministère de la Justice procédé aux nominations suivantes :

Conseiller Technique :

- Monsieur Brahima Mamadou DIALLO, Magistrat ;

Inspecteur en Chef de l'Inspection des Services Judiciaires :

- Monsieur Dotoum TRAORE, Magistrat.

AU CHAPITRE DES COMMUNICATIONS :**AU TITRE DU MINISTERE DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE :****Le Conseil des Ministres a examiné et approuvé une communication relative au Plan National Intégré de Communication sur la grippe aviaire H5N1 et la grippe A/H1N1.**

Depuis le signalement des premiers cas de grippe aviaire H5N1 et de grippe A/H1N1, le monde entier est en état d'alerte permanent et renforcé afin d'éviter une nouvelle pandémie.

C'est pourquoi le Gouvernement s'est vite mobilisé en vue de contrer la menace de la maladie en mettant en place dès Octobre 2005 un Comité Technique de Coordination, de Prévention et de Lutte contre la grippe Aviaire (CTC) sur le plan national et des Comités Régionaux de veille dans les huit régions administratives et le District de Bamako.

Pour préserver le Mali de l'introduction et des conséquences éventuelles des deux gripes, l'information, la formation et la communication constituent des outils indispensables à l'atteinte de l'objectif fixé au Comité Technique et à ses démembrements dans les Régions.

Le Plan Intégré de Communication pour la prévention et la lutte contre la grippe aviaire H5N1 et la grippe A/H1N1 (2010-2014) a été élaboré dans le but de contribuer à la préservation de la santé publique et à la protection sanitaire du cheptel aviaire à travers une information appropriée, en permanence, de la population sur la situation des deux gripes, les mesures préventives prises et à prendre.

**AU TITRE DU MINISTERE DE LA PROMOTION DE LA FEMME, DE L'ENFANT
ET DE LA FAMILLE**

**Le Conseil des Ministres a entendu une communication relative au rapport du
Mali (Beijing + 15) sur les progrès réalisés en matière d'autonomisation des femmes
depuis la conférence mondiale de New York en 2005 (Beijing + 10).**

La Conférence de Beijing tenue en 1995, à Beijing en Chine, quatrième du genre, a été assortie d'un plan d'action dont la mise en œuvre est régulièrement évaluée tous les cinq ans. Le Mali a toujours contribué à ces évaluations en produisant un rapport national sur les progrès réalisés en matière de la promotion des femmes.

Le présent rapport qui prépare la prochaine évaluation, Beijing + 15, fait le point des progrès réalisés de 2005 à 2010 et des défis à relever dans les domaines prioritaires suivants : la lutte contre la pauvreté, l'égal accès à l'éducation et à la formation, la santé, la violence à l'égard des femmes, la participation à la vie publique et à la prise de décision, les conflits armés, la production et l'accès aux ressources, les mécanismes institutionnels, la promotion et la protection des droits, la communication, la gestion des ressources naturelles et l'environnement, la petite fille.

Le rapport fait le point des avancées remarquables réalisées par le Mali dans la mise en œuvre du programme dans les domaines de la santé et de l'éducation et des progrès enregistrés dans les autres domaines.

Cependant des défis restent à relever notamment la persistance des pesanteurs sociales, la faible mobilisation des ressources pour le financement du programme et l'absence d'un mécanisme efficace de suivi évaluation.

KOULOUBA, LE 06 JANVIER 2010

**LE SECRETAIRE GENERAL
DU GOUVERNEMENT**

Mme DIAKITE Fatoumata N'DIAYE
Officier de l'Ordre National